



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des hôpitaux

Question au Gouvernement n° 4792

Texte de la question

SITUATION DES HÔPITAUX

M. le président. La parole est à M. Joël Aviragnet.

M. Joël Aviragnet. Depuis la grève des services d'urgence de juin 2019, la situation n'a cessé de se dégrader à l'hôpital : manque de personnel, investissements insuffisants, soignants épuisés, tel est le bilan du quinquennat qui s'achève. Comme toujours, vous me répondez que tout va bien dans le meilleur des mondes, grâce à la suppression du numerus clausus et aux primes distribuées après le Ségur de la santé. Comme s'il suffisait de marteler un message pour qu'il devienne réalité !

Hélas, il n'en est rien. Dans ma circonscription, la réalité, c'est la fermeture de la moitié d'un étage à l'hôpital de Saint-Gaudens et de plusieurs services dans les hôpitaux de Luchon et de Salies-du-Salat, faute de médecins, notamment de gériatres. La réalité, c'est une promesse faite lors du Ségur de la santé, mais non tenue : ainsi l'hôpital de Saint-Gaudens subit-il un manque de dotation d'investissement de près de 1,5 million d'euros, car tous les fonds sont destinés au centre hospitalier universitaire (CHU) de Toulouse. La réalité, c'est la faible compensation – voire l'absence de compensation – par l'État des primes du Ségur de la santé, qui mettent encore plus en difficulté les établissements hospitaliers sur le territoire. Tel est votre bilan, monsieur le ministre des solidarités et de la santé.

Comment expliquer que la cinquième puissance mondiale continue de fermer des lits d'hôpital et de déprogrammer des soins, alors qu'elle subit une crise sanitaire sans précédent dans notre histoire moderne ? Pourquoi les territoires ruraux sont-ils, une fois encore, moins considérés et moins dotés que leurs voisins urbains ?

Je souhaite évoquer une autre injustice – que j'ai amplement dénoncée à l'époque –, relative au forfait patient urgences. Alors que nombre de nos concitoyens, qui résident dans un désert médical, n'ont d'autre choix que de se rendre aux urgences pour consulter un médecin ou un spécialiste, ils doivent en avancer les frais. C'est la double peine : celle d'être pauvre, d'abord, ce qui semble être perçu par le Gouvernement comme une honte absolue ; celle d'habiter dans un territoire rural, ensuite, preuve du mépris du Gouvernement pour tout ce qui n'est pas parisien. Pourquoi ne pas exonérer les habitants des zones rurales du forfait patient urgences ? Comment comptez-vous mettre fin à l'hémorragie de soignants et de lits d'hôpital dans les territoires ruraux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe GDR.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Pardon, monsieur le député, mais vous mélangez tout et vous confondez tout. Concernant le forfait patient urgences, nous avons plafonné à 18 euros le reste à charge

pour les patients qui se rendent aux urgences – tandis qu'auparavant, leurs dépenses pouvaient atteindre 20, 30 ou 40 euros. Désormais, ces montants sont plafonnés à 18 euros et pris en charge par les mutuelles : c'était une demande des urgentistes à laquelle nous avons consenti ; c'est aussi une mesure de simplification qui permet de réduire la charge administrative des hôpitaux, comme vous nous enjoignez sans cesse de le faire, à juste titre.

Par ailleurs, les déprogrammations de soins sont liées à la vague de covid, et la situation est en voie d'amélioration.

Concernant les déserts médicaux, vous m'accusez de parisianisme, mais c'est en tant qu'ancien député de Grenoble que je vous répondrai – ou peut-être en tant que médecin hospitalier, car il se trouve que je connais bien le sujet.

M. Maxime Minot. Bien sûr ! C'est trop subtil pour nous !

M. Olivier Véran, ministre. Soit vous n'avez pas compris l'enjeu des déserts médicaux, monsieur le député, soit vous faites de la mauvaise politique. Les déserts médicaux tiennent au manque de médecins ; or un médecin se forme en dix ans. Le numerus clausus empêchait d'en former suffisamment. Nous l'avons supprimé en 2018, mais comme il est resté en vigueur sans interruption pendant quarante-cinq ans, nous manquons encore de médecins : c'est vrai en ville, à l'hôpital, dans les territoires urbains comme dans les territoires ruraux et périurbains.

Face à cette situation, nous réagissons – quand certains préfèrent lancer des incantations et condamner les autres pour des responsabilités collectives qui n'ont pas été assumées... Nous réagissons en déployant des assistants médicaux en médecine de ville, en valorisant l'activité des médecins en ville et à l'hôpital, en favorisant l'exercice regroupé en ville, ou encore en multipliant les délégations de tâches à l'hôpital. Vous nous adressez des reproches, mais avez-vous voté la délégation aux orthoptistes en matière de soins ophtalmiques ? Je n'en suis pas vraiment sûr ! Vous lancez des incantations quand l'hémicycle est plein, mais il en est tout autrement quand il s'agit de voter et d'agir sur le terrain. L'action de terrain, nous la menons aux côtés des parlementaires, qu'ils appartiennent à la majorité ou à l'opposition.

M. Joël Aviragnet. Et vous fermez des lits !

M. Maxime Minot. Avec vous, il n'y a jamais de problème !

M. Olivier Véran, ministre. Il n'y a jamais de problème pendant mes déplacements. En revanche, pointer la responsabilité des autres, ça ne fait pas avancer le schmilblick, monsieur le député. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

Un député du groupe LR . Pour vous, il n'y a donc pas de problème !

Données clés

Auteur : [M. Joël Aviragnet](#)

Circonscription : Haute-Garonne (8^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4792

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2022](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2022](#)